



VILLE DE CROUY (Aisne)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



Séance du 14 décembre 2020 à 18 H 30

Présidence de Monsieur Claude PLATRIER, Maire.



Conseillers
en exercice : 23
Présents : 19
Votants : 21
Absents : 4

Date de la
convocation :
4 décembre 2020

La séance ouverte, sont présents :

M PLATRIER Claude, Maire
M. MARCHAL Jean-Bernard, Mme GORET Florence, M. LENOBLE Pierre, Mme DECARNELLE Aurélie, M. GILLOT Christophe, Mme FONTAINE Emilie, Mme MAUGRAS Chantal, M. BOUCHER Daniel, Mme PIASECKI Amandine, M. DELALIEU Jérôme, M. MASSET Serge, Mme HARRE Nicole, M. CERTIER Jean-Paul, Mme CLAUET-LENOIR Colette, M. FELIX Fabrice, Mme FAVEREAUX Angélique, M. GERVAIZE Jean-Michel, Mme MAGNIER Claudine.

Absents, pouvoir :

Mme LAMPENOIS Roseline représentée par M. Claude PLATRIER
Mme SELLIER Marie représentée par M. GILLOT Christophe

Absents, excusés : M. STEINSHORN Jean-Marie, Mme DERIGNY Lydie

Secrétaire de séance : M. MARCHAL Jean-Bernard



2020-12-14/093	rapporteur
FINANCES LOCALES / 7-1 DECISIONS BUDGÉTAIRES	M MARCHAL
<i>SALLE POLYVALENTE – SALLE « LEWIS PRICE » - TARIFS AU 1^{er} JANVIER 2021</i>	

Il est proposé de fixer les tarifs pour l'occupation de la salle « LEWIS PRICE » et de la salle polyvalente ainsi qu'il suit à compter du 1^{er} janvier 2021 :

I - SALLE POLYVALENTE

- Vin d'honneur seul (maximum 5 heures) et expositions :
 - la demi salle 80,00 €
 - la grande salle 160,00 €
- Bals et mariages (jusqu'à deux heures du matin) :
 - la demi salle 450,00 €
 - la grande salle 900,00 €
- Les locataires extérieurs devront s'acquitter de la somme de :
 - pour le nettoyage de la demi salle 55,00 €
 - pour le nettoyage de la grande salle 75,00 €

- pour les associations et les habitants de Crouy.

Les locataires devront balayer et nettoyer la salle sans produits de nettoyage, faute de quoi il sera facturé au tarif ci-dessus.

Le lavage sera effectué par les agents communaux.

Des arrhes fixées à 50 % du coût de la location seront versées au moment de la confirmation écrite de la réservation. Elles resteront acquises en cas d'annulation, sauf cas « de force majeure » apprécié par le Conseil Municipal.

Une caution fixée à 300,00 € sera déposée en mairie au moment du retrait des clés, le jour de l'état des lieux.

Un abattement du coût de la location sera appliqué de 50% pour les habitants (pour des manifestations les touchant directement) ou associations de Crouy, et 50 % aux agents communaux.

Une location par an, du 15 septembre au 15 mai, est accordée aux sociétés et associations de Crouy. Une seconde location sera éventuellement accordée, au tarif Crouyssiens, soit avec un abattement de 50 %, selon des disponibilités du planning de réservation.

Il est bien entendu qu'aucune association ne devra servir de prête-nom à une autre association ou personne privée, au risque de la perte des droits des 2 parties.

Une exception est faite pour les associations des parents d'élèves et les Compagnons d'Arlequin qui pourront prétendre à 2 locations ; la salle polyvalente étant par défaut leur local d'activité.

Toute location comprend la fourniture des tables et chaises de la salle.

II - SALLE « LEWIS PRICE »

- Salle du rez-de-chaussée 260,00 €
- Vin d'honneur seul (maximum 5 heures) et expositions : 50,00 €

Des arrhes fixées à 50 % du coût de la location seront versées au moment de la confirmation écrite de la réservation. Elles resteront acquises en cas d'annulation, sauf cas « de force majeure » apprécié par le Conseil Municipal.

Une caution fixée à 250,00 € sera déposée en mairie au moment du retrait des clés, le jour de l'état des lieux.

Un abattement du coût de la location sera appliqué de 50% pour les habitants (pour des manifestations les touchant directement) ou associations de Crouy, et 50 % aux agents communaux.

Toute location comprend la fourniture des tables et chaises de la salle.

Avis favorable du Bureau Municipal.

Après en avoir délibéré,
le Conseil Municipal en décide ainsi, selon le vote ci-dessous :

POUR	CONTRE	ABSTENTION	REFUS DE VOTE
21	0	0	0

Transmis en Sous-Préfecture

le : 21 DEC. 2020

Publié le : 23 DEC. 2020

REÇU A LA SOUS-PREFECTURE
DE SOISSONS
23 DEC. 2020



Fait et délibéré en séance,
Les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,

Le Maire,

C. PLATRIER